



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 17

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mme GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA, Mme THIEBLIN.

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget Annexe régie des fêtes et animations – Vote du budget 2019

Pour l'exercice 2019 et à partir du document budgétaire il est proposé au vote par chapitre le budget annexe de la régie des fêtes et animations.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent pour l'ensemble des activités de la Régie à un montant de 108 731.99 €.

Il est précisé que le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable.

Il est précisé que le bureau municipal a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

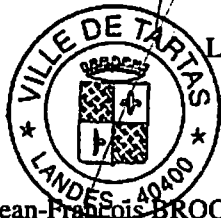
A l'unanimité

DONNE un avis favorable au vote par chapitre du budget annexe de la régie des fêtes et animations.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.